



Mairières, le 26 mai 2020

Compte-rendu du Conseil Municipal réuni en mairie le samedi 23 mai 2020 à 10h00

Présents

Christian PORTELANCE, Floriane ANDRE, Jennifer BERVARD, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Chantal CLEMENT, Michèle KITTLER, Stéphanie KLEIN-CITRO, Jean-Luc MARIN, Jean-Louis MONTEIRO, Stéphane QUENELLE, Kévin ROUSSEL, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN, Patrice THOUVENOT, Joëlle SCHOOR, Florence WSZEDYBYL.

Absent Excusé

Dimitri OLIVIER (Pouvoir donné à Stéphanie KLEIN-CITRO pour toutes les délibérations).

Installation du Conseil Municipal

M. PORTELANCE, maire du précédent mandat, propose au vote le déroulement de la séance à huis clos compte tenu de l'actuel contexte sanitaire. La décision est votée à l'unanimité.

M. PORTELANCE installe ensuite le nouveau conseil municipal conformément aux élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020 :

Liste « *Ensemble Vivons Mairières* » :

Gérard BOYÉ, Michèle KITTLER, Claude VOIRET, Laurence VARINOT, Kévin ROUSSEL, Joëlle SCHOOR, Jean-Louis MONTEIRO, Chantal CLÉMENT, Yusuf CELEBI, Jennifer BERVARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Denise VORTEMANN, Patrice THOUVENOT, Floriane ANDRE, Jean-Luc MARIN.

Liste « *Pour Mairières, une équipe* » :

Stéphanie KLEIN-CITRO, Dimitri OLIVIER, Florence WSZEDYBYL, Stéphane QUENELLE.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE.

1. Élection du maire

La parole est donnée à Gérard BOYÉ, doyen du conseil municipal. Après un bref discours de bienvenue à toutes les personnes présentes, il remercie avec émotion M. Christian PORTELANCE pour ses actions menées à terme dans l'intérêt de la commune en qualité de Maire de Maidières pendant 16 ans.

Il lance un appel à candidature au poste de maire.

Gérard BOYÉ se porte candidat.

Aucune autre candidature.

Les membres du conseil municipal votent à bulletin secret sur la candidature de Gérard BOYÉ.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 15
- Blancs : 4

Gérard BOYÉ est élu maire de Maidières à la majorité des voix (15 voix sur 19).

Dans son discours en tant que nouveau maire de la commune, Gérard BOYÉ remercie les électeurs de Maidières d'avoir fait confiance le 15 mars dernier à la liste qu'il conduisait et au projet qu'elle soutenait.

Il dit qu'il sera la maire de tous les habitants et qu'il entend travailler avec tous les conseillères et conseillers dans un climat serein.

2. Détermination du nombre d'adjoints

Le maire rappelle que la municipalité est en droit de disposer de 5 (cinq) adjoints. Notamment, dans un souci d'économies, il propose de créer 3 (trois) postes d'adjoints.

La détermination du nombre d'adjoints est votée à l'unanimité.

3. Élection des adjoints

Le maire lance un appel à candidature.

Gérard BOYÉ, maire élu, propose au conseil municipal une liste bloquée :

Claude VOIRET : 1^{er} adjoint chargé de la gestion du personnel et de la communication ;

Michèle KITTNER : 2^{ème} adjointe chargée de l'état civil et du budget ;

Kévin ROUSSEL : 3^{ème} adjoint chargé des travaux et de l'urbanisme.

Aucune autre liste n'est proposée.

→ Résultat du vote :

- Votants : 19
- Pour : 17
- Nuls : 2

Preennent la fonction d'adjoint les trois personnes citées ci-dessus (17 voix sur 19).

4. Lecture de la Charte de l' élu local

Avant de lever la séance, Gérard BOYÉ, maire élu, lit les sept articles de la Charte de l' élu local.

Il remercie les conseillers municipaux de leur présence. Une réunion se tiendra prochainement, notamment pour créer les commissions municipales.

La séance est levée par le maire à 10h44.